



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

education.gouv.fr

Accueil > Le système éducatif > De la maternelle au bac

## De la maternelle au baccalauréat Climat scolaire et prévention des violences

**Les élèves ont besoin de travailler dans un climat serein pour réussir. Seule une politique pérenne et globale reposant sur une amélioration du climat scolaire peut faire diminuer les violences en milieu scolaire. Agir sur ce climat, c'est travailler sur la dynamique et sur les stratégies d'équipe, pour :**

- adopter des stratégies pédagogiques en faveur de l'engagement et de la motivation des élèves**
- établir un cadre et des règles explicites et explicitées**
- prévenir les violences et le harcèlement**
- privilégier la coéducation avec les familles**
- renforcer les liens avec les partenaires**
- améliorer la qualité de vie à l'école**

### Enjeux

- Redonner du sens aux sanctions scolaires
- Mesurer pour mieux identifier, comprendre et lutter contre les différentes formes de violences en milieu scolaire
- Renforcer la présence des adultes dans les établissements
- Former les enseignants et les personnels de l'Éducation nationale
- Lutter contre le harcèlement à l'École
- Prévenir les jeux dangereux
- La sécurisation des établissements scolaires

### Non au harcèlement



Consultez le site "Non au Harcèlement"

### Année scolaire 2015-2016

Une école exigeante, plus juste et au cœur de la République : retrouvez toutes les mesures qui concernent à la rentrée 12 340 000 écoliers, collégiens et lycéens et 855 000 enseignants, présentées en conférence de presse le 25 août 2015.



[Consulter le dossier de présentation de l'année scolaire 2015-2016](#)

### Partager

### Enjeux

Les recherches françaises et internationales ont prouvé qu'un **climat scolaire serein permettait de faire diminuer les problèmes de violences, l'absentéisme et le décrochage, d'améliorer les résultats, de favoriser le bien-être des élèves et des personnels, de renforcer les liens avec les familles et les partenaires.**

**"Améliorer le climat scolaire permet de refonder une École sereine et citoyenne en redynamisant la vie scolaire et en prévenant et en**

### Des numéros à votre écoute

**Non au harcèlement 3020**

**Un numéro d'appel national "Non au harcèlement" 3020 est mis en place par le ministère en partenariat avec l'association l'École des parents et des**

### traitant les problèmes de violences et d'insécurité"

Un climat scolaire positif permet :

- l'amélioration des résultats scolaires
- l'amélioration du bien-être des élèves et des adultes
- la diminution notable du harcèlement
- la diminution des problèmes de discipline
- la diminution des inégalités scolaires
- une plus grande stabilité des équipes
- une baisse de l'absentéisme et du décrochage scolaire

### Lutter contre toutes les violences et toutes les discriminations, notamment l'homophobie

Au sein des établissements, **une importance particulière est donnée aux actions visant à prévenir les atteintes à l'intégrité physique et à la dignité de la personne** :

- harcèlement
- violences racistes et antisémites
- violences sexistes, sexuelles et homophobes

### Le climat scolaire au cœur de la politique de prévention des violences

Agir sur le climat scolaire, c'est **prêter attention à la qualité des relations humaines dans l'établissement, à la qualité de l'organisation et des espaces de vie**. Travailler sur le climat scolaire permet de prévenir les crises et d'agir très en amont pour accompagner l'ensemble de l'école ou de l'établissement public local d'enseignement (E.P.L.E.) dans ses évolutions, au quotidien, sans laisser les sources de conflits s'installer.

Le climat scolaire constitue le cœur d'une politique de prévention des violences. L'enjeu principal du climat scolaire est celui de **la réussite scolaire par la paix scolaire**.

**La médiation par les pairs et l'empathie** constituent deux des pistes pour améliorer le climat scolaire. Un guide sur le climat scolaire et la médiation par les pairs à l'école primaire est publié. Travailler sur le climat scolaire consiste donc à développer une vigilance particulière et à développer des stratégies en toute connaissance de cause.

### Le climat scolaire : une méthode systémique pour répondre aux enjeux éducatifs

Travailler sur le climat scolaire c'est adopter une démarche de réflexion globale autour des questions éducatives.

Le ministère conduit une politique volontariste d'impulsion, de formation, d'accompagnement et de valorisation des actions des établissements et des académies autour du climat scolaire.

**La démarche "climat scolaire" s'appuie sur sept leviers :**

- améliorer la stratégie d'équipe (communication interne, etc.)
- développer le sentiment de justice (réflexion collective sur les punitions et sanctions, etc.)
- favoriser l'engagement des élèves (pratiques coopératives dans la classe, « parcours citoyen », etc.)
- renforcer la relation avec les parents (espace parents, semaine de la démocratie, etc.)
- accroître le sentiment d'appartenance (événements festifs, commémorations, etc.)
- prévenir les violences et le harcèlement (savoir identifier, intervenir et prendre en charge, etc.)
- consolider les partenariats (connaître les partenaires, inscrire leurs actions dans les projets d'école ou d'établissement, etc.)

### Déploiement de la méthode "climat scolaire" pour accompagner

éducateurs d'Ile de France.

**Des conseillers- psychologues, juristes, conseillers scolaires sont à votre écoute du lundi au vendredi de 9h à 18h toute l'année** (avec un temps de fermeture du 15 juillet au 17 août et du 23 décembre au 6 janvier et 16 décembre au 21 janvier pour Mayotte et la Réunion)

Ils vous écouteront, vous donneront des conseils et pourront vous proposer de prendre contact avec le **référé académique**, au sein de votre académie.

**119 - Allô enfance en danger**  
Le service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger



[www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr)

Le 119 : un numéro gratuit et accessible 24h/24.

**Jeunes Violences Écoute**  
Appel gratuit depuis les téléphones portables et fixes : 0808 807 700



Dispositif de lutte contre la violence chez les jeunes. Pour les jeunes, les parents et les professionnels.

[www.jeunesviolencesecoute.fr](http://www.jeunesviolencesecoute.fr)

### EN SAVOIR PLUS

#### Pages à consulter

[Socle commun de connaissances et de compétences](#)

[Lutte contre l'homophobie](#)

[Point d'étape sur les travaux de la délégation ministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire](#)

## les établissements

Cette méthode issue de la recherche et adaptée à la réalité de chaque école et établissement a été développée avec les académies et les établissements. Elle repose sur :

- la réalisation d'une enquête locale de climat scolaire
- l'objectivisation de la situation de l'établissement en recensant les points forts et les marges de progressions
- la mise en place d'un plan d'actions dans le cadre d'une réflexion associant l'ensemble de la communauté éducative
- la formation sur site avec l'appui de formateurs académiques

### Guide sur le climat scolaire et médiation par les pairs à l'école primaire

Le guide "Agir sur le climat scolaire à l'école primaire" propose aux équipes des écoles un ensemble de pistes pour améliorer la vie de l'école. La charte de qualité de la "Médiation par les pairs" permet de cibler la gestion des conflits entre élèves par les élèves eux-mêmes. La charte vise à améliorer l'axe justice scolaire du climat scolaire.

[Guide sur le climat scolaire et médiation par les pairs à l'école primaire, sur Éduscol](#)

Un site web national collaboratif permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de communiquer, coopérer et élaborer ensemble outils et stratégies autour du climat scolaire : [climat scolaire](#).

## Redonner du sens aux sanctions scolaires

La réforme des procédures disciplinaires réaffirme la **dimension éducative de la sanction, la responsabilisation des élèves et la limitation des exclusions**.

Cette dimension est inhérente au développement d'une **École juste, garante du respect des droits de chacun, bienveillante, bienveillante et propice au développement de l'enfant et au bien-être de tous les membres de la communauté éducative et scolaire**. Toute sanction doit permettre à l'élève d'apprendre sur lui-même et susciter sa compréhension ainsi que son adhésion aux règles.

**La sollicitation de partenaires extérieurs à l'éducation nationale est donc envisageable** tant sur l'application des mesures de responsabilisation que pour l'aide à la mise en place de sanctions alternatives et d'alternatives aux sanctions.

### Des procédures disciplinaires automatiques

Une action disciplinaire est automatiquement engagée quand l'élève :

- est l'auteur de **violence verbale à l'égard d'un membre du personnel** de l'établissement
- commet un **acte grave** à l'égard d'un membre du personnel ou d'un élève
- est l'auteur de **violence physique** envers un membre du personnel de l'établissement : le chef d'établissement saisit alors le conseil de discipline

L'automatisme des procédures n'implique pas l'automatisme d'une sanction disciplinaire. Il revient au chef d'établissement, au conseil de discipline, ou encore à la commission éducative de définir les suites données aux actes précités.

### Une procédure garante des principes généraux du droit

Le chef d'établissement doit respecter la procédure contradictoire lorsqu'il prononce seul une sanction sans saisine du conseil de discipline.

Rappelons que **toute procédure est soumise aux principes généraux du droit**, tel que le principe du contradictoire ainsi que la règle du "non bis in idem", le principe de proportionnalité, le principe d'individualisation et l'obligation de

## Documents à consulter

[Les actes de violence recensés dans les établissements publics des premier et second degrés](#)  
Note d'information - N°10.20

[Résultats de la première enquête nationale de victimation au sein des collèges publics au printemps 2011](#)  
Note d'information – N°11.14

[Tirer les leçons de l'enquête nationale de victimation et climat scolaire en collège](#)  
Éric Debarbieux, octobre 2011

[Vademecum et fiches ressources sur les sanctions disciplinaires](#)

## Sites à consulter

### Éduscol

### Prévention de la violence

[Circulaire interministérielle de 2006](#)

[Mémento "Conduites à tenir en cas d'infractions en milieu scolaire"](#)

[Guide pratique "Réagir face aux violences en milieu scolaire"](#)

[Questions-réponses](#)

[La prévention de la violence en milieu scolaire](#)

### Guide pour un diagnostic de sécurité d'un établissement scolaire

Aide à la rédaction d'un diagnostic de sécurité destinée aux chefs d'établissement

[Diagnostic de sécurité au collège et au lycée](#)

### Éducation prioritaire

Pour les personnels de l'Éducation nationale et les acteurs de la politique de la ville : documentation, textes officiels, sélection de sites, ressources académiques

[Site de l'éducation prioritaire](#)

### Jeux dangereux : associations

[www.jeudufoulard.com](http://www.jeudufoulard.com)

## Textes de référence

motivation.

### Une nouvelle échelle des sanctions

De nouvelles mesures sont créées :

#### les mesures de responsabilisation

#### l'exclusion temporaire de la classe

L'exclusion temporaire de plus de huit jours est supprimée.

Les mesures de responsabilisation visent à **accompagner l'élève dans une réflexion éducative**. Elles peuvent être appliquées de deux manières distinctes : comme une sanction disciplinaire, ou comme une alternative à la sanction d'exclusion temporaire.

L'exclusion temporaire de classe ne doit pas être un recours systématique face à des perturbations scolaires. Elle nécessite un encadrement éducatif de l'élève et doit **éviter la rupture avec les apprentissages scolaires**.

### Une commission éducative

Une commission éducative se substitue à la commission de vie scolaire, avec un rôle renforcé.

**La commission éducative permet à une équipe pluridisciplinaire et d'éventuels partenaires de se réunir autour de la situation d'un élève avec lui-même et sa famille**. Elle n'enclenche pas systématiquement une sanction et favorise un accompagnement sur le court ou moyen terme pour encourager l'élève dans une démarche éducative. Elle peut donc être réunie de manière préventive à l'égard d'un élève qui aurait besoin d'un soutien éducatif et/ou pédagogique, autant que pour un élève avec lequel une réponse d'ordre réglementaire doit être apportée.

L'objectif restant pour la mission de tout établissement scolaire : la réussite scolaire et éducative des élèves.

## Mesurer pour mieux identifier, comprendre et lutter contre les différentes formes de violences en milieu scolaire

La France est l'un des rares pays à se doter d'outils nationaux et locaux de mesure du climat scolaire. À l'échelle nationale, les enquêtes de climat scolaire auprès des élèves et des personnels se poursuivent pour donner une photographie de la situation dans le premier et le second degré. **La première enquête de victimation et de climat scolaire lycéenne a été lancée en mars 2014**.

Dans les académies, **la formation de "groupes climat scolaire"** pluri-professionnels permettra d'appuyer les politiques académiques en faveur de l'amélioration du climat scolaire tout en accompagnant les écoles et les établissements.

Au niveau local, **des outils d'autodiagnostic de climat scolaire** à destination des écoles et des établissements du second degré sont diffusés pour favoriser l'appropriation collective de cette thématique par les acteurs.

L'**enquête SIVIS** (Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire) permet de **mieux cerner les contours et les évolutions de la violence en milieu scolaire**, grâce à de nouveaux indicateurs et à l'extension de l'échantillon des établissements auxquels l'enquête est proposée.

[Télécharger le guide second degré "Pour une justice en milieu scolaire préventive et restaurative dans les collèges et lycées"](#)

## Renforcer la présence des adultes dans les établissements

### Les assistants chargés de prévention et de sécurité

**500 emplois d'assistants chargés de prévention et de sécurité (APS) ont été créés à la rentrée scolaire 2012**. Leur nombre est resté stable à la rentrée 2013. Une formation de niveau licence 3 professionnelle leur est proposée depuis janvier 2014.

Leur recrutement, sous statut d'assistant d'éducation, a pour objectif de **renforcer les actions de prévention et de sécurité** conduites au sein des **établissements scolaires les plus exposés aux phénomènes de violence** et dont le climat nécessite d'être particulièrement amélioré.

Diagnostique de sécurité, mise en œuvre et suivi des préconisations

Circulaire n°2010-190 du 12 novembre 2010

Prévention et lutte contre la violence scolaire.

Circulaire rédigée avec les ministères de l'Intérieur et de la Justice

Circulaire interministérielle n°2006-125 du 16 août 2006

Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (C.E.S.C.)

Circulaire n° 2006-197 du 30 novembre 2006

Sécurisation des établissements scolaires et suivi de la délinquance

Circulaire n° 2009-137 du 23 octobre 2009

Plan de sécurisation des établissements scolaires : actions prioritaires

Circulaire n°2010-25 du 15 février 2010

Prévention et lutte contre le harcèlement à l'École

Circulaire n°2013-100 du 13 août 2013

Les APS exercent leurs missions sous l'autorité du chef d'établissement et **font partie d'une équipe pluridisciplinaire de prévention** rassemblant les compétences de différents personnels dans l'établissement : conseillers principaux d'éducation, personnels sociaux et de santé, conseillers d'orientation psychologues, etc.

Un contact privilégié est établi entre les APS et les membres des équipes mobiles de sécurité (EMS), notamment pour concourir à l'organisation d'une **fonction de veille et d'anticipation des situations de violence** et pour **développer des actions qui contribuent au sentiment de sécurité dans les établissements scolaires**.

### Les équipes mobiles de sécurité

**Les APS sont complémentaires des équipes mobiles de sécurité (EMS)** constituées dans toutes les académies.

Les équipes mobiles de sécurité (EMS) **accompagnent les écoles et les établissements scolaires, selon leurs besoins, dans les domaines de la prévention et de la sécurisation**. Elles sont composées de personnels aux profils et compétences complémentaires. Placées sous l'autorité du recteur, dans chaque académie, les équipes mobiles de sécurité bénéficient d'une coordination nationale et d'un plan de formation pluriannuel.

Leurs missions, qui se traduisent majoritairement sur le champ de la prévention, évoluent pour apporter des réponses adaptées aux contextes locaux :

**Accompagner et aider les établissements en cas de fortes tensions ou en temps de crise liée à l'insécurité** : en plus de leur intervention pour aider les établissements confrontés à des tensions, les EMS contribuent à former les personnels de direction et d'éducation sur l'ensemble des problématiques liées aux questions de sécurité, de prévention des violences, de régulation des conflits en milieu scolaire

**Mener des enquêtes dans les établissements** servant de diagnostic pour accompagner au mieux les équipes

**Assurer la protection et la sécurité des personnes et des biens au sein des établissements et à leurs abords** : les EMS agissent à la demande, à partir des diagnostics de sécurité dans l'aide à la conception des plans de prévention ou par des appuis ponctuels

**Améliorer la prise en charge des élèves aux conduites problématiques** : les EMS interviennent, dans le premier ou le second degré pour contribuer à éviter l'isolement des personnels

**Réaliser des ateliers de sensibilisation et de prévention auprès des élèves** (racket, cyberharcèlement....)

La délégation ministérielle accompagne également les académies volontaires dans la mise en place de formations de formateurs en intervenant en présentiel ou en aidant à la réalisation de modules de formations.

## Former les enseignants et les personnels de l'éducation nationale

---

### La formation initiale

La formation est un facteur déterminant pour transformer les pratiques pédagogiques et éducatives de l'ensemble des professionnels de l'éducation nationale. C'est pourquoi **la prévention des violences et l'amélioration du climat scolaire font intégralement partie de la formation initiale dispensée au sein des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE)**. La délégation ministérielle en charge de la prévention des violences en milieu scolaire a élaboré des modules de formation spécifiques, avec l'aide d'un groupe de sept ESPE.

### La formation continue

La délégation ministérielle en charge de la prévention des violences en milieu scolaire a **systematisé des formations pluri-professionnelles à l'École supérieure de l'éducation nationale (ESEN)**, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Des équipes académiques pluri-professionnelles dédiées au climat scolaire ont en effet été constituées autour des recteurs et sont formées pendant trois ans, depuis septembre 2013, sur cette thématique. L'objectif est d'**articuler les métiers** des enseignants, des cadres, des éducateurs, des assistants de prévention et de sécurité, des équipes mobiles de sécurité (EMS), et des personnels médico-sociaux, et de **coordonner les interventions au service des écoles et des établissements scolaires**.

L'objectif est également de **créer un réseau de formateurs qui pourront ensuite appuyer par leur expertise les différentes formations dispensées en académie ou encore dans les écoles et établissements**.

### La formation des cadres

Les personnels d'encadrement bénéficient d'un **plan de formation aux problématiques de prévention, de sécurité et de gestion de crise**, élaboré par l'Institut national des hautes études de sécurité et de justice (INHESJ) et la mission ministérielle chargée de la prévention des violences en milieu scolaire (MMPVS).

Ces formations s'appuient sur des **apports théoriques et pratiques** par des parcours en ligne, des exercices de mise en situation, des dossiers de sensibilisation.

## Lutter contre le harcèlement à l'École

---

**Le ministère a fait de la prévention et de la lutte contre le harcèlement entre élèves l'une de ses priorités**



**d'action.** Le harcèlement se caractérise par l'usage répété de la violence physique, de moqueries et autres humiliations entre élèves. Ses conséquences peuvent être lourdes lorsqu'il n'est pas pris en compte : perte d'estime de soi, décrochage scolaire, désocialisation, anxiété, dépression, somatisation, conduites suicidaires.

Le ministère a développé une politique publique en quatre axes :

- sensibiliser
- prévenir
- former
- prendre en charge

### Sensibiliser

À l'intention des élèves, des parents et des professionnels, un site Internet, centre de ressources, "Non au harcèlement" et une [page Facebook](#) permettent de diffuser toutes les informations et les outils utiles.

### Prévenir


De nombreux outils ont été créés ou sont mutualisés avec les académies volontaires : dessins animés, vidéos, guides pédagogiques, outils pour la prise en charge, etc.

Un guide sur les cyber-violences et plusieurs outils réalisés par les académies et les partenaires de l'École permettent également de travailler sur le cyber-harcèlement à caractère sexiste et sexuel, diffusion de vidéos intimes, etc.

**Non au harcèlement**

Nouvelle campagne de sensibilisation  
Centre de ressources  
Que faire ? Qui contacter

<http://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/>



Le prix "Non au harcèlement" permet aux élèves et aux équipes pédagogiques de devenir acteurs de la prévention : plus de 1600 vidéos et affiches ont été réalisées durant les deux premières éditions du prix. Elles s'accompagnent de plans de prévention dans les établissements. Pour 2015/2016, un prix spécial sera décerné à deux projets portant sur le harcèlement à caractère sexiste et sexuel, en partenariat avec la secrétaire d'État aux droits des femmes.

**Prix "Non au harcèlement"**

Un prix pour la lutte contre le harcèlement à l'École  
Qui peut participer au prix ?  
Comment participer au prix ?  
Calendrier du prix "Non au harcèlement"

[Prix "Non au harcèlement"](#)

### Former

L'ensemble de ces outils et de ces ressources s'accompagne de formations sur le plan local, académique et national.

### Prendre en charge

La prise en charge concerne dans un premier temps l'école et l'établissement. Pour appuyer les équipes éducatives et les familles dans leurs démarches et dans la résolution de situations de harcèlement, **un réseau de référents "harcèlement" académiques et départementaux** est présent dans toutes les académies.

Des outils - **fiches conseils, protocole de traitement des situations de harcèlement** - sont à disposition des équipes. Le **numéro vert dédié 3020** est disposition de toutes personnes souhaitant recevoir de l'information ou de l'aide.

[Non au harcèlement : que faire ? Qui contacter ?](#)

## Prévenir les jeux dangereux

**Le phénomène des jeux dangereux fait l'objet d'une vigilance constante.** Un cahier des charges national pour la formation des personnels de santé et sociaux a été diffusé dans les académies.

aider la communauté éducative à prévenir et repérer les signes de jeux dangereux et les pratiques violentes  
connaître les expériences engagées sur le terrain par des équipes éducatives et des associations

[Consulter le guide : Jeux dangereux et pratiques violentes](#)

### Gestion de crise

Certains événements graves peuvent, s'ils ne sont pas correctement appréhendés, gérés et accompagnés, créer un traumatisme important dans une école et un établissement. La gestion de crise ne s'improvise donc pas.

Chaque niveau de responsabilité doit se préparer à la survenue d'une crise :

- les équipes de direction
- les personnels enseignants
- les équipes mobiles de sécurité
- les assistants de prévention et de sécurité
- etc.

Il est indispensable de développer une culture de la prévention fondée sur la connaissance de ce que chacun peut entreprendre ou des actions coordonnées auxquelles chacun peut coopérer pour contribuer à la sûreté avant, pendant et après la période paroxystique de la crise.

C'est la raison pour laquelle des protocoles de gestion des menaces et des crises sont mis à disposition des personnels de terrain afin de les aider à répondre de manière rapide et efficace aux incidents les plus graves.



## La sécurisation des établissements scolaires

### La mobilisation conjointe des communautés scolaires, des collectivités territoriales et des ministères en charge de la sécurité publique

La sécurité des élèves et des personnels de l'Éducation nationale est une priorité commune de la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministre de l'Intérieur, a fortiori dans le contexte actuel de menace terroriste. Elle se traduit par des mesures prises par les deux ministres pour, à la fois, prévenir les menaces et permettre une réaction rapide en cas d'urgence grâce à un accompagnement efficace des écoles et des établissements scolaires par les forces de sécurité du ministère de l'Intérieur.

[Communiqué de presse du 17 décembre 2015](#)

#### Textes de référence :

[Circulaire du 25 novembre 2015 relative aux mesures de sécurité dans les écoles et établissements scolaires après les attentats du 13 novembre 2015](#)

[Circulaire du 25 novembre 2015 sur le plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs](#)

[Circulaire du 4 décembre sur les mesures de sécurité applicables dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche après les attentats du 13 novembre 2015](#)

[Instruction du 22 décembre 2015 relative à la protection des espaces scolaires \(INTERIEUR-MENESR\)](#)

### La réalisation des diagnostics de sécurité

**Des diagnostics de sécurité effectués dans les établissements scolaires ont donné lieu à plus de 14 500 préconisations** (aménagement de locaux, installation de clôtures, équipement en vidéo protection, etc.), mises en œuvre au cours de l'année scolaire 2011-2012.

### **L'intervention des équipes mobiles de sécurité (EMS)**

Les EMS poursuivent leurs opérations de sécurisation et de gestion de crise tout en menant de nombreuses actions préventives.

### **Les policiers et gendarmes correspondants sécurité-école**

Tous les établissements disposent d'un correspondant police ou gendarmerie nommé pour :

- organiser les modalités du partage d'informations
- contribuer au diagnostic de sécurité
- assurer des séances de prévention auprès des élèves"

Mise à jour : janvier 2016